



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET de l'OISE

AVIS AU PUBLIC

Projet d'acquisition des terrains nécessaires à la constitution d'une réserve foncière

par la commune de Crépy-en-Valois

Par arrêté préfectoral du 13 décembre 2013, sont prescrites, du lundi 13 janvier 2014 au jeudi 13 février 2014 inclus, sur le territoire de la commune de Crépy-en-Valois, les enquêtes publiques conjointes :

- portant sur l'utilité publique des acquisitions foncières nécessaires à la constitution d'une réserve foncière en vue de la réalisation de l'extension du parc d'activités du Valois ;
- et parcellaire, à l'effet d'identifier la ou les parcelles à exproprier et leurs propriétaires ou ayants droits.

Permanences du commissaire enquêteur

Conformément à la décision n° E13000369/80 du 9 décembre 2013 du tribunal administratif d'Amiens, Mme Frédérique FAGES, ingénieur environnement, est désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire et se tiendra à la disposition du public en mairie de Crépy-en-Valois aux dates et heures suivantes :

- le lundi 13 janvier 2014 de 9 H à 12 H
- le mercredi 22 janvier 2014 de 14 H à 17 H
- le samedi 1^{er} février 2014 de 9 H à 12 H
- le jeudi 13 février 2014 de 14 H à 17 H.

où toute correspondance pourra également lui être adressée.

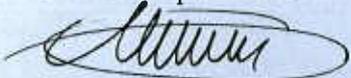
M. Daniel VERDIER, ingénieur divisionnaire des TPE en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Il remplace le titulaire en cas d'empêchement et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Dépôt des dossiers et registres

Pendant 32 jours consécutifs, les dossiers soumis à enquêtes seront mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de la mairie de Crépy-en-Valois et à la préfecture de l'Oise.

A l'issue des enquêtes, les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Crépy-en-Valois, à la sous-préfecture de Senlis et à la préfecture de l'Oise - direction des relations avec les collectivités locales - bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme, pendant un an.

Pour le Préfet
et par délégation,
le Directeur par intérim



Sandrine GIRAULT

3)